

entre les surfaces perméables et imperméables.

Question 3

a) Au niveau national, les routes gérées par l'état ont tendance à se dégrader plus que les routes gérées par les départements. Les investissements sont inférieurs aux besoins malgré les choix budgétaires.

Au niveau national, les routes gérées par les départements font l'objet de hausses d'investissements pour leur rénovation car les routes font l'objet d'enjeux liés au déplacement. Cependant, les dépenses de fonctionnements diminuent au détriment des usagers. Les routes, au niveau national se dégradent donc.

b) Par la surveillance en continu de l'état des chaussées, je mettrais en place un plan de priorisation des voies. En connaissant le trafic routier et en ayant analysé les voies principales (secours, transport scolaire ou de marchandises, enjeux financiers) des voies secondaires (transport de marchandise faible) et tertiaires, je serais ainsi capable d'identifier les voies où la surveillance devrait être plus importante.

La surveillance pourra se faire physiquement par un patrouilleur avec un véhicule adapté à faire face à de nombreuses situations (accident, chute d'arbre, objet sur la route). Ces équipes seront ainsi affectées aux missions de surveillance sur le réseau prioritaire. Les missions d'entretien seront ainsi plus rapides car signalées plus rapidement.

Les réseaux secondaires et tertiaires feront l'objet d'une surveillance moins importante.

De plus, une plateforme internet peut être mise en place ainsi qu'un numéro de téléphone afin que chacun puisse signaler les événements (accidents ou dégradations) sur les routes empruntées.

FUNCTION PUBLIQUE TERRITORIALE INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15 avril 2021

à Vandœuvre les Nancy

Epreuve de Réponse à des questions

Spécialité et/ou option : Réseaux, voirie et infrastructures
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question 1

a) Les avantages d'une gestion différenciée de l'éclairage sont multiples. Dans un premier temps, les enjeux de protection de la biodiversité sont les principaux car la faune et la flore à proximité des éclairages peut être perturbée durant les phases d'éclairage nocturne. Les animaux peuvent être désorientés ou éloignés de leur lieu de vie. Le rythme biologique des animaux et des végétaux peut lui aussi être affecté. Le second objectif est économique. La gestion différenciée permet donc d'avoir des systèmes d'éclairage adaptés à l'environnement (type d'éclairage, hauteur des mâts) et à notre mode de vie en adaptant l'éclairage aux besoins (réduction de l'intensité lumineuse ou extinction partielle lorsque les rues sont vides). Cette démarche de gestion est donc écologique et économique.

b) Le cadre de cette gestion différenciée de l'éclairage est législatif, la loi impose depuis 2020 une obligation de résultats mais peu de moyens. L'obligation de limitation et de la réduction lumineuse implique donc une connaissance du parc d'éclairage existant en effectuant des relevés de luminosité au sol ou des mesures en laboratoire mais aussi une connaissance de la biodiversité du territoire. Enfin, une norme, bien qu'expérimentale existe, la XP X92-013.

c) Pour préparer la réunion de concertation avec des riverains, je vais utiliser des termes positifs afin de leur expliquer les intérêts de la mise en place d'une trame noire. Ces mots positifs pourront être les suivants :

- écologie : en mettant en place cette trame noire, la biodiversité sera respectée et pourra être nouvelle avec le retour de certaines espèces de la faune et de la flore.
- avenir : ainsi, avec le retour de la biodiversité, les futures générations seront en lien avec la nature.
- économiques : avec l'adaptation des éclairages aux besoins des riverains, les éclairages seront la source d'économies d'énergie en réduisant les durées d'éclairages.

d) Pour la mise en place d'une gestion différenciée de l'éclairage public, je préconiserai de connaître dans un premier temps l'état de patrimoine existant en répertoriant les installations existantes et les zones de biodiversité. Une fois ces points connus, je demanderais à mon délégataire s'occupant de l'éclairage public de me faire des propositions pour une mise en application de cette gestion différenciée. Il pourra jouer sur les hauteurs des mâts d'éclairage, du type de source lumineuse (led sans émission de lumière bleue et ultraviolets par exemple), installation de détecteurs de présence pour rétablir la luminosité au besoin, proposition sur les revêtements routiers.

ou éclairages spécifiques à proximité des points naturels.

Question 2

Monsieur le Directeur des services techniques,

Avec le temps, nos espaces sont de plus en plus imperméables et des conséquences sur l'environnement se font ressentir. Des pollutions accidentelles surviennent régulièrement lors de la saturation des réseaux lors de forts épisodes pluvieux car les eaux sont encore trop souvent évacuées vers le milieu naturel. Par des actions simples, ces événements peuvent être moins fréquents et quel que soit le type de travaux réalisés.

Dans le cas de la création d'ouvrages, les surfaces perméables doivent être suffisantes pour l'infiltration des eaux collectées localement.

Cela implique la création de noues, tranchées infiltrantes ou, l'aménagement d'une bande verte qui pourra être plantée d'arbres entre la chaussée et les trottoirs. Cette zone servira de zone d'infiltration des eaux mais sera utile pour lutter contre les îlots de chaleur et sera séchant pour les piétons.

Dans le cas de la rénovation des chaussées existantes, il faudra connaître le seuil, en effet, des riverains peuvent rejeter leurs eaux pluviales sur le domaine public. Les techniques qui seront utilisées dans ce cadre, devront être adaptées à l'existant. Les chaussées pourront être de type réservoir avec un débit de fuite faible vers le milieu naturel ou des puits perdus ou d'infiltration pourront être créés.

Dans tous les cas, une charte résumant l'orientation pour la gestion des eaux pluviales devra être rédigée. Elle contiendra les techniques sélectionnées pour l'infiltration des eaux pluviales au plus près des points de collecte mais aussi les traitements des surfaces routières (trottoirs en grave ou sable). Enfin, le PLU pourrait être modifié obligeant à avoir une proportion

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS (1) Interne (1)
Externe (1)
EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15 avril 2021

à Vandœuvre les Nancy

Epreuve de Réponse à des questions

Spécialité et/ou option : Réseaux, voirie et infrastructures
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

PARTIE
A
LAISSER EN BLANC
ET
A
RABATTRE

Question 4

Pour intégrer la question du recyclage dans la commande publique, il faut sensibiliser tous les acteurs à cette cause. Des formations peuvent être ainsi réalisées.

Lors de la réalisation de l'étude de projet, une analyse des matériaux existant doit être réalisée dans le cadre d'une rénovation de chaussée.

Dès lors, en connaissant les matériaux constituant les structures actuelles et leurs caractéristiques, il est possible de réaliser l'étude de projet en en tenant compte.

Les matériaux découpés, si il sont corrects, pourront être réutilisés en sous couche ou dans la structure des trottoirs. Si les matériaux n'ont pas les caractéristiques nécessaires, les couches de structure pourront être constituées de matériaux issus de démolition avec ou sans traitement ou issus de l'incinération.

De plus, les matériaux nouveaux, si indiqué dans le CCTP devant contenir une part plus ou moins importante de matériaux issus du recyclage (enrobés neuf avec 50% des agrégats recyclés par exemple).

Enfin, lors de la constitution de l'appel d'offre, le critère environnemental peut être majoré (50% environnement, 20% prix et 30% nuisances par exemple). De plus, les variantes peuvent être autorisées lors de la réponse à l'appel d'offre.

Question 5

(a) Pour la réalisation d'une fiche protocole de travaux, je vais faire apparaître les zones où des prélèvements, afin de détecter la présence des HAP, ont été réalisés.

Je vais également indiquer quels sont les moyens de protection individuels et collectifs qui seront fournis et dont l'usage devra être fait.

Enfin, suivant les taux détectés, le lieu de traitement adapté. Cette fiche devra être validée par le coordinateur de sécurité et de protection de la santé.

(b) La réglementation liée au HAP impose au maître d'ouvrage la connaissance des constituants de ses voisins. Cela implique donc la réalisation d'investigations avant chaque début de travaux. Des carottages doivent être réalisés afin de définir les taux présents dans toutes les couches impactées par ces travaux.

Le maître d'ouvrage doit fournir les résultats obtenus au coordinateur de sécurité missionné pour les travaux et aux entreprises retenues pour ces travaux.

Le personnel intervenant doit respecter la réglementation de code de travail pour les travaux avec des agents chimiques dangereux.

En dessous de 50 mg/kg, les matériaux peuvent être réutilisés à chaud, entre 50 et 500 mg/kg, recyclage à froid ou stockage en centre de déchets non dangereux, au delà, aucun recyclage possible.

mais stockage en centre de déchets non dangereux, au delà, élimination en centre de stockage de déchets dangereux.

(c) Pour la réalisation d'une réunion de sensibilisation aux risques HAP, je vais informer le personnel concerné par cette réunion plusieurs jours avant. Je vais organiser leur planning de travail afin qu'ils puissent y participer.

Je vais préparer un support informatique permettant un affichage des points abordés durant et tout au long de la réunion.

Je vais également prendre des cartouches ou faire réaliser afin de leur montrer le processus et d'un rapport suite à l'analyse. Je vais également leur montrer comment détecter facilement la présence des HAP avec une bombe Marker Pak.

Enfin, je vais leur montrer quels sont les EPI et comment les utiliser afin de se protéger du risque chimique.

Par la suite, je répondrais aux questions concernant les points qui pourraient être incompris.